

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1569

Lyon 2e - Acquisition à titre gratuit de l'allée de desserte de la patinoire par la Ville de Lyon auprès de la SPL Confluence - EI 02061 - N° inventaire 02061 T007-01 - Opération 60021836 "frais notariés pour les acquisitions à titre gratuit 2015-2020", programme 00020 - AP 2015-1.

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 25 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1569 - LYON 2E - ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE L'ALLEE DE DESSERTE DE LA PATINOIRE PAR LA VILLE DE LYON AUPRES DE LA SPL CONFLUENCE - EI 02061 - N° INVENTAIRE 02061 T007-01 - OPERATION 60021836 "FRAIS NOTARIES POUR LES ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT 2015-2020", PROGRAMME 00020 - AP 2015-1. (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004/4209 du 13 septembre 2004, la Ville de Lyon a cédé à la SEM Lyon Confluence (devenue SPL Lyon Confluence) l'ensemble d'un tènement d'une superficie de 11 444 m² constitué des parcelles cadastrées BC 42 et BC 151 pour partie, comprenant notamment une voie non aménagée et des équipements associatifs et sportifs à relocaliser.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet «Acquisition de foncier» et le vote ou l'actualisation des AP, dont celle « Acquisitions foncières 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 00020 « Tous secteurs ».

Par délibération n° 2015/1514 du 28 septembre 2015, vous avez approuvé la poursuite de l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions à titre gratuit 2015-2020 ».

Aujourd'hui, dans le cadre de l'achèvement de la première phase de la ZAC Lyon Confluence, l'aménageur se propose de rétrocéder, à titre gratuit, à la Ville de Lyon une voie d'accès constituée des parcelles cadastrées BD 211, BD 212, BD 215, BC 86, d'une superficie totale de 702 m².

Cette allée a été aménagée afin de desservir : l'îlot P, le tènement constitué d'immeubles mixtes – habitation et tertiaire – ainsi que la patinoire Charlemagne. Elle permet non seulement aux services de sécurité incendie et aux services de maintenance municipaux d'accéder aux faces Sud et Ouest de la patinoire Charlemagne, établissement recevant du public de 1^{ère} catégorie mais aussi d'accéder à l'îlot P.

A cet effet, cette voie de desserte est grevée de servitudes nécessaires et consenties au profit du tènement immobilier dénommé Ilot P, constitué par les parcelles cadastrées BC 85 et BC 170, fonds dominant, et décrites comme suit :

- servitude d'accès piétons ;
- servitude de passage de véhicule de tout gabarit.

Ces servitudes ont été constituées par l'aménageur pour permettre la desserte des sous-sols et des espaces extérieurs du programme de construction

édifié sur les parcelles contiguës. Ces servitudes s'exerceront en tout temps et à toute heure, à titre réel, perpétuel et gratuit.

S'agissant des travaux d'entretien de l'assiette de ces servitudes, ils seront répartis d'un commun accord entre les propriétaires des fonds dominants et servants, de la manière suivante :

- pour la Ville de Lyon à hauteur de 20 % ;
- pour l'Ilot P à hauteur de 80 %.

En conséquence, il vous est proposé d'acquérir de la SPL Lyon Confluence à titre gratuit la voie précitée aménagée, grevée des servitudes sus relatées ce qui a été admis par France Domaine dans un avis numéro 2015-382V02101 rendu le 10 septembre 2015.

La Ville de Lyon prendra en charge les frais notariés estimés à 7 000,00 euros. Ils seront financés dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions à titre gratuit 2015-2020 » - AP n° 2015-1 « Acquisitions foncières 2015-2020 » programme 00020.

Vu les délibérations n° 2004/4209 du 13 septembre 2004, n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1514 du 28 septembre 2015 ;

Vu ledit projet d'acte ;

Vu l'avis de France Domaine n° 2015 -382V02101 rendu le 10 septembre 2015 ;

M. le Maire du 2^e arrondissement ayant été consulté en date du 14 août 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. L'acquisition à titre gratuit de l'allée de desserte avec ses aménagements auprès de la SPL Confluence est approuvée dans les conditions sus-décrites.

2. M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique, ainsi que tout document y afférent.

3. Les frais notariés seront financés dans le cadre de l'opération 60021836 «Frais notariés pour acquisitions à titre gratuit 2015-2020 » - AP n° 2015-1 « Acquisitions foncières 2015-2020 » programme 00020 « Tous secteurs ».

4. Conformément aux dispositions arrêtées au Plan d'Équipement Pluriannuel, la dépense en résultant, soit les frais notariés estimés à 7 000,00 euros, sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, programme 00020 - AP n° 2015-1 - opération n° 60021836 et imputés sur le chapitre 21, nature 2113, fonction 414 selon l'échéancier suivant susceptible de variations compte tenu des aléas ou autre pouvant survenir :

- 2015 : 7 000,00 euros.

5. La valeur comptable de cette opération d'acquisition à titre gratuit sera intégrée à l'actif de la Ville de Lyon comme suit :

N° inventaire	Désignation	Superficie m ²	Compte nature	Montant €	Observations
02061T007-01	Allée de desserte (parcelles BD 211-212-215 – BC 86)	702,00	2113	0,00	Acquisition à titre gratuit. Valeur France Domaine : 1 €
02061T007-01	Frais notariés – allée de desserte		2113	7 000,00	

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY